

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. Mars 27 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

## D'en Haut... Ou d'en Bas?

Les représentants de la "Dominion Temperance Alliance" sont, l'autre jour, allés voir le premier ministre. Ils ne lui ont pas ménagé la critique, et ils ont demandé entr'autres choses le renvoi du présent inspecteur en chef, M. Hawthorne.

Comme toujours l'hon. M. Veniot a su se tirer d'affaire d'assez bonne façon, et cette attaque n'a pas eu l'air le fatiguer outre mesure. M. Veniot a dit entr'autres choses que la loi de prohibition ne serait jamais applicable tant que le public ne concourrait pas avec les autorités. Ce n'est pas au gouvernement, a-t-il dit aussi, à faire perdre la licence du vendeur mais au magistrat devant qui il est cité pour infraction à la loi.

C'est donc dire que M. le premier ministre veut que l'exemple vienne d'en bas. Son gouvernement attend que le public lui force la main, et jusqu'à lui serve d'écran. L'exemple venant d'en bas est quelque-fois salutaire et surtout efficace quand le peuple se décide d'agir avec fermeté, mais combien plus rationnel et plus facile est l'exemple qui part de haut lieu.

Depuis quelque temps nos inspecteurs montrent beaucoup d'activité et donnent certes du fil à retordre à nos contrebandiers de l'alcool. Le peuple est content. Tous les jours on entend l'expression de la satisfaction des gens. Sans doute, la campagne n'est pas encore ce qu'elle devrait être, et nous persistons à croire qu'on ne commence pas par le commencement. On laisse couler la source pendant que l'on tâche d'endiguer les petits ruisseaux, mais nous avons lieu d'espérer que l'on se décidera bientôt à remonter à cette source et à tacher de la tarir.

Mais le Premier Ministre a oublié bien des choses, ou du moins il a feint de les oublier. N'est-ce pas son gouvernement qui nomme les magistrats, et si ce gouvernement tenait à voir la loi mise en force, peut-on croire qu'il ne prendrait pas les moyens de faire agir ces fonctionnaires? et puis, le gouvernement a-t-il le droit d'ignorer que ses vendeurs cassent la loi 365 jours par année (nous parlons de notre comté) et que le magistrat n'a que bien rarement l'occasion de leur faire perdre cette licence. N'a-t-il pas des inspecteurs qui sont supposés savoir aussi bien que tout le monde ce qui se passe à la vue de tout le monde.

Les journaux nous ont rapportés que l'hon. Premier Ministre avait déclaré qu'un effort honnête avait été fait pour mettre en force la loi de prohibition. Si nous en jugeons par ce qui se passe au Madawaska, et encore plus par ce qui s'y passait depuis de longs mois, nous devons avouer que notre Premier Ministre est un fameux pincesans-rire. S'il a voulu faire une farce, il a certes fort bien réussi, car, tout le monde a du rire en lisant cette déclaration.

Mais est-ce bien le temps de faire des farces et de tâcher, qu'on ne passe l'expression, d'emplir les gens. Que le gouvernement ne veuille pas essayer de mettre la loi en force, c'est peut-être son affaire, il en subira les conséquences. Mais, que ce même gouvernement se base sur l'état déplorable de la situation actuelle pour prétendre que la loi ne peut pas être mise en force, ce n'est ni juste ni honnête. Il se pourrait que le gouvernement s'aperçoive bientôt que ce n'est pas prudent. Qui vivra verra.

## AIDE AUX CULTIVATEURS

Les Chemins de Fer Canadiens-Nationaux coopèrent avec le gouvernement provincial, dans une campagne intensive.

Suivant une campagne commencée l'an dernier et poursuivie avec succès, le département de la Colonisation et du Développement des Chemins de Fer Nationaux continue cette campagne d'une manière plus intensive, cette année, afin d'apporter de l'aide aux cultivateurs dans toutes les parties du Canada. Les agents de station ont en main des formes de demande d'aide qu'ils pourront faire remplir par les cultivateurs qui, ce printemps en feront la demande. Sur cette demande, l'applicant devra mentionner le genre d'aide qu'il désire, et dans le cas, le salaire payé, les termes de l'emploi, etc.; ceci, en aucun cas n'aura la valeur d'un contrat, et ne tiendra l'applicant responsable de quoi que ce soit.

Les immigrants de la Grande-Bretagne et de l'Europe continentale arriveront en grand nombre, dans le mois prochain. Ceux qui désirent de l'aide devront placer leur application immédiatement à l'agent de station le plus près de leur localité. En employant ces nouveaux venus, les cul-

tivateurs aideront à la colonisation, parce que plusieurs d'eux achèteront des fermes aussitôt qu'ils auront pris connaissance des méthodes canadiennes. Ainsi chaque nouveau cultivateur augmente la valeur des terres ainsi que la prospérité commerciale du pays.

La demande d'aide peut être faite pour n'importe quelle période, mais il est préférable de le faire pour un an. Il est reconnu qu'il est ainsi plus avantageux pour le cultivateur et l'employé, car c'est une garantie d'emploi pour l'hiver. L'émigrant sera é-

à suivre à la page 6

Nom	Montant Reclamé	Rue	Taxe
Vital F. Hébert	\$743.75	Victoria	Taxe de ville
J. Emile Bourgoïn	\$478.35	Victoria	Taxe de ville
Michel Tight	\$331.95	St François	Taxe de ville
Willie St-Onge	\$113.95	Canada	Taxe de ville

D.-L. DAIGLE,  
Prévôt de la Ville d'Edmundston.

## A La Legislature Provinciale

### SEANCE DU 18 MARS

Réunion à 3 heures.  
Le projet de loi donnant une annuité au Dr George A. Inch et celui amendant l'Acte concernant la Société des Avocats du N. B., furent adoptés en troisième lecture.

M. Young proposa, appuyé de M. Vanderbeck, que le projet de loi concernant l'union des Eglises Méthodistes, Presbytériennes et Congrégationnelles fut renvoyé à 6 mois. MM. Bentley, Hayes, Robinson, Mersereau, Fawcett et Richards s'opposèrent à cette motion qui fut finalement retirée.

A la demande de M. Veniot on ajourna alors pour permettre au gouvernement de recevoir une délégation des partisans de la Tempérance.

A 8 heures, lorsque la Legislature se réunit de nouveau, M. Bentley donna le message suivant de la part du Lieutenant-Gouverneur:

"M. l'orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative:

"Je vous remercie pour votre adresse et vous affirme que j'ai la plus entière confiance que dans toutes vos délibérations vous serez guidés par un désir très sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de cette province".

"WILLIAM I. TODD",  
"Lieutenant Gouverneur".

Les avis de demande suivants furent donnés:

Par M. Dickson: Quand à la somme d'ouvrage fait sur le pont O'Connell, paroisse de Caswell, comté de Kings.

Par M. Young: Quand au service de bateau entre Gagetown et Jemseg et ce qu'il coûte, aussi les dépenses sur le chemin entre Shan non et Henderson's Corner, comté de Queens.

Par M. Pinder: Quant à la somme dépensée par le gouvernement sur le chemin de Miramichi.

Par M. Hunter: Quant au coût du charbon fourni à l'hôpital provincial en 1922 et 1923.

L'hon. M. Hetherington soumit un rapport de l'évaluation pour assésment du comté d'Albert; aussi le rapport annuel de l'inspecteur des ateliers; le rapport de l'inspecteur en chef sur la loi des Liqueurs; le rapport de la Workmen's Compensation Board et le rapport du Contrôleur Général.

L'hon. M. Veniot soumit le rapport annuel de la N. B. Electrical Power Commission.

M. Murray introduisit un projet de loi pour amender un acte concernant l'hôpital Miramichi.

L'hon. M. Veniot proposa que les comptes publiés pour l'année fiscale soient référés au comité des Comptes soient référés au comité des Comptes Publics.

L'hon. M. Byrne proposa que l'ordre du jour l'étude du bill concernant les taxes et les taxes par un comité de toute la Legislature fut retranché et que ce bill fut soumis à l'étude d'un comité spécial composé de l'hon. M. Michaud et MM. Scovil, Melanson, Richard et Burlock.

Ajournement à 9.30.

### SEANCE DU 19 MARS

Réunion à 3 heures.  
M. Hayes soumit le rapport du comité des corporations.  
M. Scovil présenta le rapport du comité des règlements.  
Avis d'enquête furent donnés comme suit:

Par M. Dickson: Quel travail fut fait sur le chemin entre Bloomfield et Norton, comté de Kings et le coût du pont construit sur le chemin de Rothesay-Hampton.

Par M. Young: Quelle disposition fut faite du char de bière saisi à Bathurst en janvier dernier.

Par M. Hunter: Quant au nombre d'immigrants qui se sont établis sur des fermes dans la province en 1922 et 1923.

M. Hayes introduisit un projet de loi se rapportant aux taxes et taxes dans la ville de St Jean.

M. Scully présenta un projet de loi se rapportant aux salaires du magistrat et du chef de police de St Jean.

M. Tracey présenta un projet de loi se rapportant à la ville de Hartland.

L'hon. M. Byrne présenta des amendements aux règlements de la Cour tel que prévu dans l'Acte Judiciaire.

L'hon. M. Byrne présenta un projet de loi pour amender la loi des Ecoles. Ce projet de loi donne autorité aux commissaires d'école d'établir des pouvoirs aux instituteurs et institutrices méritants.

M. Flewelling dit que le rapport de M. Acres sur le projet de développement du Grand Sault soumis à la Legislature pouvait être consulté par les députés et il suggéra qu'étant important, 200 copies fussent imprimées pour l'usage des membres après la session.

L'hon. M. Veniot dit qu'il ne voyait aucune objection à cela si la Legislature le décidait ainsi. Il fit remarquer cependant que le rapport contenait certaines informations qui ne devraient pas être rendues publiques dans l'intérêt de la province avant qu'on ait pris action sur ces parties du rapport.

On se rassembla ensuite en comité sous la présidence de M. Hayes et le projet de loi demandant l'incorporation de la N. B. Seed Potatoes Growers' Association fut mis à l'étude.

M. Mersereau fit remarquer que le bill fut préparé sous la direction d'un comité de l'association et que sans doute il rencontrerait les vues de l'organisation. Après une courte discussion le projet de loi fut adopté.

Le comité étudia ensuite le projet de loi demandant l'incorporation des Eleveurs de volaille du Nouveau Brunswick. M. Mersereau ayant expliqué que le bureau chef serait à Fredericton, le bill fut amendé en conséquence et adopté.

Un projet de loi autorisant la ville de Bathurst à émettre des débiteures fut adopté ainsi qu'un autre amendement de la loi des Ecoles et permettant aux commissaires d'écoles de St Stephen de faire un contrat avec Maria F. Ganong d'après lequel feu l'hon. C.-A. Ganong laisse \$100,000 à la commission scolaire de St Stephen à condition que 5% p.c., d'intérêt soit payé à Mme Ganong aussi longtemps qu'elle vivra.

Le comité adopta aussi un projet de loi autorisant la ville de St Stephen à émettre des débiteures pour la construction d'égouts.

L'hon. M. Veniot déposa le rapport des Commissaires du bureau de Liqueurs.

A la demande de M. Richards, le nom de l'hon. M. Byrne fut substitué au sien sur un comité spécial nommé pour la consolidation de l'Acte des Taxes et des Taxes.

Ajournement à 5.43 p. m.

### LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000.00  
Capital payé \$3,000,000.00  
Fonds de Réserve et Profits Accumulés \$1,525,000.00

122 Succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:  
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.  
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

### UN COMITE QUEBEC-ACADIEN SERA FORME ICI

Le Cercle D'Aulnay et les amis de l'Acadie travailleront à rendre plus intime les relations entre la province de Québec et le pays D'Evangeline.

La création de liens plus intimes entre la population de l'Acadie et celle de Québec, la fondation d'un comité Québec-Acadien qui serait chargé de lancer et maintenir le mouvement de rapprochement entre les Acadiens et les Canadiens français, telles furent les idées principales soumises au cours d'une réunion qui eut lieu la semaine dernière au parlement.

Nous avions promis de revenir sur ce sujet. Rappelons que cette réunion fut organisée par M. P. W. Dugal et M. E. Thériault, M. P.P., qui furent à diner les étudiants acadiens. Une douzaine de ces étudiants suivent les cours de médecine à l'Université Laval. Ils ont fondé un cercle sous le nom de "D'Aulnay" et leur chapelain dévoué est l'abbé A.-t. Maheux, professeur au Séminaire.

M. Dugal a épousé la fille du sénateur Arsenault et il conserve à l'Acadie un souvenir agréable, un attachement fidèle; M. Elisée Thériault descend d'une famille acadienne; les parents de M. L.-A. Richard, sous-ministre de la colonisation étaient des acadiens; M. le chanoine Gignac, M. l'abbé Maheux, M. l'abbé Fillion, M. J. Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, ont visité tour à tour certaines parties de l'Acadie, ont connus la brave et forte population de ce pays et ils ont gardé de leur visite un amour pour les compatriotes d'Evangeline. Tels étaient ceux qui s'étaient joints à la réunion des étudiants acadiens. Mentionnons aussi l'hon. M. Perrault et l'hon. M. Cyr. Delage dont les sentiments canadiens français sont bien connus et c'est dans ce milieu bien préparé que fut lancé l'idée d'un comité Québec-Acadien.

M. l'abbé Maheux rappela le souvenir de la visite qu'il fit au pays d'Evangeline puis il fit voir comment la France, par l'intermédiaire d'un comité France-Acadien avait renoué des relations avec le pays que Champlain visita en 1604. Il souhaila la création d'un semblable comité à Québec. Déjà l'Université et le Séminaire... ils ont toujours aux avant-postes... ont commencé à recevoir à des conditions faciles

les étudiants acadiens. Ils sont prêts à continuer leur oeuvre dans ce sens.

L'hon. M. Perrault va plus loin que l'abbé Maheux. Il souhaila la création d'un comité à Québec qui serait chargé de rendre plus intime les relations entre les Canadiens-français de la province et tous les groupements d'origine française disposés dans l'Amérique du Nord, c'est-à-dire aux Etats-Unis, dans l'Ouest, dans l'Ontario et dans l'Acadie.

Le chanoine Gignac et M. Dugal firent quelques remarques d'ordre pratique, puis M. Antoine Grenier rappela que le ministère de l'Agriculture avait ouvert les portes de l'Institut Agricole d'Okla et du collège de Ste-Anne de la Pocatière aux fils des cultivateurs de l'Acadie qui voudront suivre des cours agricoles. Le département est prêt à accorder des bourses aux jeunes filles qui voudront suivre les cours des Ecoles Ménagères.

M. Grenier a suggéré d'offrir aux gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse des publications agricoles rédigées en français, telle que le Journal de l'Agriculture.

Ces idées lancées au cours de cette réunion constituent d'excellents projets que le comité Québec-Acadien pourrait commencer à réaliser. Les Acadiens se plaignent généralement que les gens de Québec ne les visitent pas souvent; le comité pourrait créer un mouvement vers le pays d'Evangeline de sorte que les visiteurs et les visités retireraient de ce mouvement de précieux avantages.

Ce sont quelques-unes des idées énoncées la semaine dernière. Elles germeront sans doute et le comité Québec-Acadien pourra monter bientôt d'excellents résultats qu'il obtiendra par un travail constant. De nombreux amis de l'Acadie se joindront au mouvement par le comité Québec-Acadien.

L'Action Catholique.



AVIS est par la présente donné qu'une assemblée des actionnaires de la compagnie Edmundston Knights of Columbus Ltd, aura lieu LUNDI le 14 AVRIL à 7.30 heures du soir.

Par ordre du Président,  
Hon.-J.-E. MICHAUD.